

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DE  
L'URBANISME ET DE L'HABITAT,  
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU CADASTRE ET DE  
LA TOPOGRAPHIE

V I S A S :

CAD.

D.F.P.

D.F.

C.F.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 79/107 du 2/03/79

portant promotion de Monsieur ONDIMA Antoine,  
Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre de 4ème  
échelon des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I  
des Services Techniques (Cadastre) en service à la  
Direction du Cadastre et de la Topographie à  
Brazzaville est promu au titre de l'année 1977.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

MINISTRE DU PLAN

VU l'Acte n° 005/ du 7/2/79, portant fonctionnement et organisation  
des pouvoirs publics,  
VU la Loi n° 15-62 du 03 Février 1962, portant statut général des  
Fonctionnaires des cadres ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la  
solde des Fonctionnaires des cadres ;

VU le Décret 60-90 du 03 Mars 1960, fixant le statut de la catégorie  
A des cadres des Services Techniques ;

VU le Décret 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-  
rations des Fonctionnaires des Cadres ;

VU le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62-196/FP du 05 Juillet 1962 les échelonnements  
indiciaires des Cadres des Fonctionnaires de la République Populaire du  
Congo ;

VU le Décret n° 62/197 du 05 Juillet 1962, fixant les catégories et  
hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15-62, portant statut général  
des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1968, relatif à la promo-  
tion et à la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;

VU le Décret 65/170 du 25 Juin 1965, règlement l'avancement des  
Fonctionnaires des Cadres.

VU l'Acte n° 004/ du 5/2/79 portant institution et expédition des  
Affaires courantes de l'Etat ;

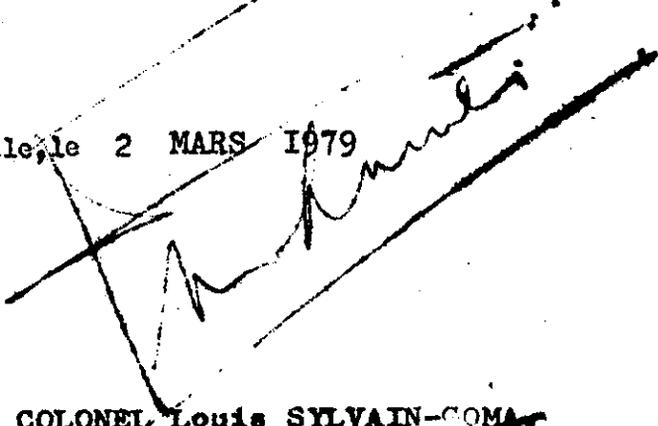
VU le Décret n° 79/045 /CMP/MCUE/DCT du 25 Janvier 1979  
portant inscription au tableau d'Avancement de l'année 1977 de Monsieur  
ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre.

DECRET :

ARTICLE 1er.- Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal du  
Cadastre de 4ème échelon des Cadres de la Catégorie A. Hiérarchie I des  
Services Techniques (Cadastre) en service à la Direction du Cadastre et de  
la Topographie à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1977 au 5ème  
échelon de son grade ACC et RSMC néant.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 04 Janvier 1977 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 MARS 1979

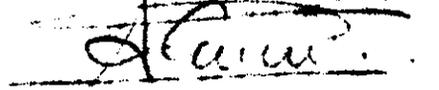


COLONEL Louis SYLVAIN-COMA

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Construction, de  
l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé  
de l'Environnement,

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

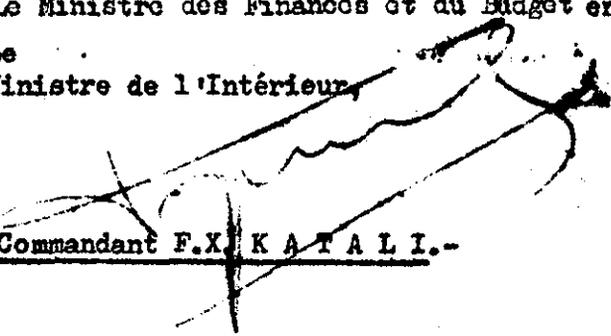


André MOUELE



Lieutenant Colonel Pascal BIMA

P. Le Ministre des Finances et du Budget en mission,  
Le  
Ministre de l'Intérieur,



Commandant F.X. KATALI

AMPLIATIONS :

- S.G.M.C.U.H.E. .... 2
- F.P.-D.C.G.P.C.E. .... 2
- D.F. .... 3
- C.F. .... 1
- S.G.C.M/B.C. .... 3
- DIR. CADASTRE .... 3
- INTERESSE .... 1
- ARCHIVES .... 2/17

